



Assemblée générale

Distr. limitée
15 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 68 a) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'enfant

**Soudan du Sud* : amendement à la résolution I
dont l'adoption est recommandée dans le rapport
de la Troisième Commission (A/70/485)**

Droits de l'enfant

Remplacer le texte du paragraphe 49 u) par le libellé suivant :

D'élaborer, avec le concours d'organisations internationales, d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales, s'il y a lieu, des politiques et des programmes donnant la priorité à l'éducation formelle et informelle, y compris des cours d'éducation sexuelle adaptés à l'âge des élèves, les parents et les tuteurs légaux dispensant des orientations et des conseils propres à aider les adolescents et à leur permettre d'acquérir des connaissances et des informations pertinentes et adéquates, compte tenu du développement de leurs capacités, de développer leur amour-propre et de se prendre en charge, et de mettre spécialement l'accent sur les programmes visant à sensibiliser les femmes et les hommes, en particulier les parents, à l'importance de la santé et du bien-être physiques et mentaux des enfants, et à la nécessité d'instaurer et de maintenir des relations respectueuses entre les filles et les garçons;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

